COMMUNE DU LOGEMENT :

Formulaire de demande du « coup de pouce accession » de Le Mans Métropole pour un logement HLM éligible

Date : ……../……../……..

Je soussigné(e) / Nous soussigné(e)s..…….....
sollicite(ons) « l'aide coup de pouce accession » de LE MANS METROPOLE, dans le cadre de l'acquisition de mon/notre logement à titre de résidence principale situé à l'adresse figurant dans ce dossier.

Je/Nous reconnais(sons) avoir pris connaissance des conditions d'attribution et je m' / nous nous engage(ons) à respecter les modalités d'éligibilité décrites dans ce formulaire.

Conformément aux renseignements ci-joints dûment complétés, je m' / nous nous engage(ons) à respecter les conditions requises pour bénéficier de l'aide de Le Mans Métropole.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma/notre demande, je vous prie/nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes/nos sincères salutations.

Signature du/des bénéficiaire(s)

Cadre réservé à l'administration de LE MANS METROPOLE :

Numéro de dossier attribué : .....

Date de réception du dossier : ……..

Date de traitement : ……

Date de décision : ……..

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

1. Votre situation personnelle

	Demandeur	Co-demandeur	Enfants	Autre(s) personne(s) à charge
NOM - Prénom			Nombre :	
Date de naissance			Âge(s) :	
Situation familiale	☐ Marié ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé ☐ Pacsé, union libre, concubinage			
Téléphone				
Mail				

Naissance attendue : ☐ Oui (joindre un certificat de grossesse) ☐ Non

2. Vos ressources

	Demandeur	Co - demandeur	Enfants	Autre(s) personne(s) à charge
Revenu fiscal de référence N-1 ou N-2 si N-1 indisponible				

Éligibilité des occupants au Prêt à Taux Zéro (à étudier avec votre banque) **:**
☐ Oui ☐ Non

3. Votre logement actuel

Adresse :

Code postal : Commune :

Type : ☐ Maison individuelle ☐ Appartement

Vous êtes :
☐ Locataire privé ☐ Locataire parc HLM, précisez quel bailleur : ……

☐ Autre situation, précisez : ……

Avez-vous déjà été propriétaire de votre résidence principale : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, de quelle date à quelle date : ……

4. Votre situation professionnelle		
	Demandeur	**Co - demandeur**
Situation professionnelle : en activité, *retraité, sans emploi*		
Intitulé du poste occupé		
Secteur public, secteur privé		
Commune		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BIEN ACHETÉ

Adresse exacte	N° rue, lieu dit :		
	Code postal :	Commune :	
Numéro de lot			
Type	☐ Appartement ☐ Maison		
Ancienneté du logement	☐ Neuf ☐ 5 – 9 ans ☐ 10 – 14 ans ☐ Supérieure à 15 ans		
Typologie	☐ T2 ☐ T3 ☐ T4 ☐ T5 ☐ Autre : ……		
Surface habitable du logement en m²		Surface des annexes en m²	
Surface totale du terrain en m² (si maison)			
Prix de vente TTC du logement :	Frais de négociation	Frais d'acte :	
Accès Personnes à Mobilité Réduite	☐ Oui ☐ Non		
Performance énergétique du logement (étiquette du DPE)			
Date de signature du compromis d'achat ou promesse de vente			
Date prévue pour la signature du contrat de vente (si date connue)			
Coordonnées du notaire (si notaire déjà choisi)	Nom : Adresse : Téléphone : Email :		
Coordonnées de la banque	Nom : Adresse : Téléphone : Email :		

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE LA PRIMO – ACCESSION

Je / nous soussigné-e(s) ……déclare

/ déclarons ne pas avoir été(s) propriétaire(s) de ma / notre résidence principale au cours des deux années précédant ma démarche d'accession du bien situé : .....

.....

Renseignements concernant la résidence principale occupée avant la démarche d'accession à la propriété (période de deux années) par M…….et M……..		
Période(s) (renseigner l'ensemble des situations)	Statut d'occupation	Adresse
Du……/……./…… au……../……./……	Location	
	Logement attribué ou loué en raison de l'exercice d'une fonction	
	Autres situations	
Du……/……./…… au……../……./……	Location	
	Logement attribué ou loué en raison de l'exercice d'une fonction	
	Autres situations	
Du……/……./…… au……../……./……	Location	
	Logement attribué ou loué en raison de l'exercice d'une fonction	
	Autres situations	
Du……/……./…… au……../……./……	Location	
	Logement attribué ou loué en raison de l'exercice d'une fonction	
	Autres situations	
Du……/……./…… au……../……./……	Location	
	Logement attribué ou loué en raison de l'exercice d'une fonction	
	Autres situations	

Fait à ……., le ……..
Signature de l'accédant précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Signature Demandeur Signature Co-demandeur

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE LA SITUATION DE SÉPARATION

Je soussigné(e) …….déclare être séparé(e) depuis le ……..et vivre seul(e) avec mon/mes enfant(s).

Fait à ……., le ……..

Signature de l'accédant précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Signature Demandeur

CLAUSE DE REVERSEMENT DE « L'AIDE ACCESSION » À LE MANS MÉTROPOLE

Qu'est ce que la clause de reversement ?

La clause de reversement vous impose de reverser à Le Mans Métropole « l'aide accession » dont vous avez bénéficié si :

- Vous revendez votre bien dans les 10 années qui suivent l'achat, sans en informer le service Habitat Logement de Le Mans Métropole.
  OU
- Vous revendez votre logement dans les 10 années qui suivent l'achat en réalisant une plus value.
  OU
- Vous mettez votre logement en location dans les 10 années qui suivent l'achat en ne respectant pas certaines conditions de mise en location (voir ci-après).

Principe d'inscription :

Vous vous assurerez que cette clause apparaisse dans votre acte authentique d'achat (acte notarié).

Durée de la clause : 10 ans à partir de l'acte notarié d'achat

Dans quelles situations devez-vous reverser « l'aide accession » à Le Mans Métropole ?

Situation 1 : Vous n'informez pas le service Habitat Logement de votre projet de revendre votre logement ou de le mettre en location :

Obligation d'information de la collectivité :
En cas de revente de votre logement ou de mise en location, vous vous engagez à en informer le service Habitat Logement de Le Mans Métropole en lettre recommandée avec accusé réception accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- compromis de vente ou promesse de bail locatif,
- justificatif de ressources du nouveau locataire en cas de mise en location.

Pour savoir comment alerter le service Habitat Logement, n'hésitez pas à contacter le service au :

02 43 47 48 46 ou par mail à accession@lemans.fr

Reversement de l'aide :
En cas de non-respect de cette obligation d'information auprès de la collectivité, « l'aide accession » devra être reversée dans sa totalité à Le Mans Métropole.

Situation 2 : Vous revendez votre logement dans les 10 années qui suivent votre achat en réalisant une plus-value :

Modalités de calcul de la plus-value :
Le prix d'acquisition comprend le prix d'achat du bien payé par l'acquéreur majoré des frais d'acquisition (frais d'actes et autres frais pour l'acquisition) et diminué du montant de « l'aide accession » de LE MANS METROPOLE.
Le prix d'acquisition actualisé est égal au prix d'acquisition défini ci-dessus actualisé par application de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'I.N.S.E.E

Reversement de l'aide :

- Si revente dans les 5 premières années : reversement de l'intégralité de « l'aide accession ».
- Si revente entre la 6ème et 10ème année : reversement de 50% de « l'aide accession ».

Situation 3 : Vous mettez votre logement en location dans les 10 années qui suivent votre achat, sans respecter certaines conditions de mise en location :

Conditions de mise en location de votre logement dans les 10 premières années qui suivent l'achat :
Vous devrez louer votre logement à un locataire remplissant les conditions pour bénéficier d'un logement conventionné financé avec un PLS (Prêt Locatif Social) et respecter le plafonnement réglementaire du loyer en vigueur.

Reversement de l'aide :
En cas de non - respect de cette obligation, « l'aide accession » devra être reversée dans sa totalité à Le Mans Métropole.

Dérogation possible au reversement de « l'aide accession » à Le Mans Métropole :

En cas de décès de l'accédant ou de son conjoint accédant, l'aide ne sera pas redevable en cas de revente ou de mise en location du logement.

Je/Nous soussigné(e/s) certifie / certifions sur l'honneur avoir été parfaitement informé(s) des conditions de déclenchement de la clause de reversement de Le Mans Métropole.

Fait à le

Signature Demandeur Signature Co-demandeur

LISTE DES PIECES À JOINDRE À CE FORMULAIRE

- Certificat médical en cas de grossesse.
- Pour les familles monoparentales : jugement de divorce. Si vous n'avez pas de jugement de divorce, veuillez compléter l'attestation sur l'honneur en page 5.
- Avis d'imposition N-1 de l'ensemble des occupants du logement ou N-2 si votre avis d'imposition N-1 n'est pas encore disponible.
- Copie du compromis d'achat ou de la promesse de vente unilatérale.
- DPE de moins de 10 ans

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ACCEDANT

Je/Nous soussigné(e/s) certifie / certifions sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées dans le présent formulaire et déclarons avoir bien pris connaissance de nos engagements.

Fait à le

Signature Demandeur Signature Co-demandeur

COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Stéphanie Tremblais – Directrice du Service Habitat Logement – responsable du traitement

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi du dispositif d'accession à la propriété de Le Mans Métropole, ainsi qu'au suivi de la clause de reversement.
Le destinataire de ces données est le Service Habitat – Logement de Le Mans Métropole (Communauté urbaine).
Afin de faciliter le suivi de votre dossier, le service Habitat Logement de Le Mans Métropole pourra être amené à communiquer votre Nom, Prénom et coordonnées téléphoniques et mail aux acteurs engagés dans la mise en œuvre de ce dispositif.
Les informations collectées sont conservées pendant toute la durée de gestion de votre dossier et jusqu'à 10 années après la date de signature de votre contrat d'achat de votre bien (durée de la clause de reversement).
Conformément au Règlement Général de Protection des Données en application depuis le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et d'opposition à leur traitement (en cas de motifs légitimes), que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données de Le Mans Métropole, par courriel à l'adresse protection.donnees@lemans.fr ou par courrier à l'adresse : Hôtel de Ville - délégué à la protection des données - CS40010 - 72039 Le Mans cedex 9.

En cas de non satisfaction à votre demande, vous pouvez introduire une réclamation en déposant plainte auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Signature de l'accédant précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Date :

AVIS IMPORTANT

Tout formulaire adressé à Le Mans Métropole ne comportant pas l'ensemble des informations demandées et des pièces justificatives ne pourra être instruit.

Le « coup de pouce accession » n'est pas de droit, mais une aide octroyée sous conditions et dans la limite des crédits budgétaires votés de Le Mans Métropole.

En cas de fausse déclaration, le candidat à l'accession s'expose, outre la restitution de « l'aide accession » perçue de Le Mans Métropole, à d'éventuelles sanctions pénales, notamment celles réprimant l'escroquerie (code pénal, art.313-1).